



Fiche Signalétique (SDS) Amérique du Nord (États-Unis et Canada)

Révision date: 2018-10-31

RUBRIQUE 1: Identification

Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: CURE-RITE* OBTS Accelerator
Numéro de produit utilisés par les entreprises: OBTSFLK
Autres moyens d'identification: Non disponible

Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

Utilisations: Accélérateur de polymérisation pour caoutchouc.
Restrictions d'utilisation: Aucune identifiée

Identificateur du fournisseur:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Performance Materials, LLC
1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683
États-Unis
Téléphone : +1-360-954-7100
FAX: +1-360-954-7201
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

Classification des produits chimiques:

Irritation cutanée, catégorie 2
Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Irritation oculaire, catégorie 2
Combustible Dust

Éléments d'étiquetage:

Pictogramme(s) de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
USH001 Possibilité de formation de concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Mention(s) de conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

Informations supplémentaires: Danger pour le milieu aquatique - chronique Catégorie 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

Risques ne figurant dans aucune autre classification:

Dangers physiques non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Dénomination chimique</u>	<u>% en poids</u>
0000102-77-2	2-(morpholinio)benzothiazole	99-100

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

Description des premiers soins:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés: Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire: Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Classe d'inflammabilité NFPA: N/A (Combustibles solides)

Agents extincteurs:

Agents extincteurs appropriés: Utiliser un jet diffusé, de la poudre extinctrice ou de la mousse. Le dioxyde de carbone peut ne pas être efficace sur les grands incendies en raison de sa capacité de refroidissement insuffisante, pouvant résulter en une ré-inflammation.

Agents extincteurs inappropriés: Éviter les jets extincteurs ou toute autre méthode qui pourrait créer des nuages de poussière.

Dangers spécifiques du produit:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Les concentrations de mélange poussière / air peuvent produire des conditions explosives. Comme dans le cas de toutes poussières organiques, les fines particules en suspension dans l'air peuvent s'enflammer ou exploser si la proportion critique est dépassée en présence d'une source d'inflammation. Une décharge, un arc électrique, une étincelle, un chalumeau, une cigarette, une flamme nue ou toute autre source de chaleur significative peut allumer la poussière. À titre de précaution, mettre en oeuvre les mesures de sécurité standard pour les poudres organiques finement divisées. Voir les mesures suggérées en Section 7.

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques seront émises pendant la brûlure, la combustion ou la décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers: Éviter les jets de lance ou toute autre méthode qui pourra créer des nuages de poussières. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence: Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit cloisonné, ventiler l'endroit. Éviter la mise en suspension de poussières aériennes susceptibles de provoquer une explosion. Utiliser un équipement anti-étincelles et anti-explosion. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas verser ce produit dans les égouts publics, dans les réseaux d'aqueduc ou dans les eaux de surface.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage: Confiner le déversement. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. En veillant à ne pas générer de poussière, aspirer ou balayer dans un contenant fermé en vue de sa réutilisation ou de son élimination. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Éviter d'entraîner la formation de poussière. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention: A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Éviter l'inhalation systématique de poussière. Être prudent lors du vidage des contenants, du balayage, du mélange et de toute autre tâche susceptible de générer de la poussière. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Comme mesure de précaution pour contrôler les risques potentiels d'explosion des poussières, mettre en oeuvre les mesures de sécurité suivantes :Éliminer toutes sources d'inflammation. En général, la poussière des matières organiques est un générateur de charge électrostatique qui peut être allumée par une décharge électrostatique, des arcs électriques, des étincelles, des chalumeaux, des cigarettes, une flamme nue, ou d'autres sources importantes de chaleur. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Bien fixer,

mettre à la terre et ventiler les transporteurs, dispositifs de dépoussiérage et autres pièces de transfert. Empêcher que la résine, poudre ou poussière ne passe par des conduits, des tuyaux d'aspiration ou des tubes non conducteurs; n'utiliser que des lignes de transfert conductrices et mises à la terre lors du convoyage pneumatique de produit. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Éviter l'accumulation de poussière. Un système de suppression d'explosion correctement usiné doit être envisagé. Se reporter aux normes telles que : National Fire Protection Association NFPA 654, "Standard for the Prevention of Fire and Dust Explosions from the Manufacturing, Processing, and Handling of Combustible Particulate Solids" (Norme sur la Prévention des incendies et des explosions de poussières de la fabrication, la transformation, et la manipulation des particules solides combustibles) ; NFPA 69, "Standard on Explosion Prevention Systems" (Norme sur les systèmes de prévention des explosions) ; NFPA 68, "Standard on Explosion Protection by Deflagration Venting" Norme sur la protection d'explosion par ventilation déflagration) ; NFPA 77, "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée sur l'électricité statique) et toute autre norme, le cas échéant.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Dénomination chimique	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL		
2-(morpholinothio)benzothiazole	N/E	N/E		
Dénomination chimique	OSHA - PEL	OSHA - STEL	OSHA - Ceiling	AIHA - WEEL
2-(morpholinothio)benzothiazole	N/E	N/E	N/E	N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

La granulométrie des produits est généralement > 10 microns (inhalable). PNOS : L'ACGIH préconise les limites d'exposition suivantes pour les particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs (PNSA) : 10 mg/m³ TWA (particules inhalables), 3 mg/m³ TWA (particules respirables). Les limites d'exposition de l'OSHA pour les particules non réglementées ailleurs sont 15 mg/m³ TWA (poussière totale) et 5 mg/m³ TWA (fraction respirable).

Contrôles de l'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés: Assurer une ventilation efficace par aspiration à la source ou générale pour éviter que les employés n'inhalent régulièrement la poussière. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.) Empêcher que la résine, poudre ou poussière ne passe par des conduits, des tuyaux d'aspiration ou des tubes non conducteurs. Bien fixer, mettre à la terre et ventiler les transporteurs, dispositifs de dépoussiérage et autres pièces de transfert. (Des consignes de ventilation peuvent être trouvées dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, OH, 45240-1634, États-Unis.) (<http://www.acgih.org/home.htm>).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité ou à coques requises.

Protection de la peau et du corps: Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables).

Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom du FDS: CURE-RITE* OBTS Accelerator

État physique:	Flake	pH:	Non disponible
Apparence:	Bronzage	Densité relative:	1.34
Odeur:	Mild amine	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	3.4
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatil (poids):	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Insoluble	Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible	Point d'ébullition °C:	385 °C Decomposes
Tension de vapeur:	Non disponible	Point d'ébullition °F:	725 °F Decomposes
Densité de vapeur:	Non disponible	Point d'éclair:	177 °C (351 °F) Cleveland Open Cup
Viscosité:	Non disponible	Température d'auto-inflammation:	349 °C (660 °F) (dust cloud)
Point de fusion / Point de congélation:	80-87°C (176-189°F)	Inflammabilité (solide, gaz):	Possibilité de formation de concentrations de poussières combustibles dans l'air.
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:	LFL/LEL Non disponible UFL/UEL Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif		
Température de décomposition:	Non disponible		

Autres informations: Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.

Combustibilité de la poussière: Les caractéristiques suivantes s'appliquent à la poussière et il est probable qu'elles s'appliquent à la poussière provenant des pastilles, écailles ou granules si ces formes sont réduites en poudre :

Température d'ignition de nuage de poussières :	~ 662 °F (350 °C)
Concentration explosive minimale :	0,15 oz/pi ³ (150 g/m ³)
Energie minimale d'ignition (nuage de poussières) :	0,25 joule @ 1,5 oz/pi ³ (0,25 joule @ 1500 g/m ³)
Taux maximal d'accroissement de pression :	3360 psi/sec @ 1,0 oz/pi ³ (232 bars/sec @ 1000 g/m ³)
Pression explosive maximale :	74 psig @ 2,0 oz/pi ³ (5,1 bars-gauge @ 2000 g/m ³)
Gravité d'explosion :	1,3 (fort)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: La réaction avec les nitrites, nitrates et/ou autres agents de nitrosation peut conduire à la formation de nitrosamines.

Stabilité chimique: Ce produit est stable. Le stockage prolongé en dessus de 43 °C (109 °F) provoquera des changements chimiques qui auront comme résultat une perte de la fonction d'accélérateur.

Risque de réactions dangereuses: La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter: Éviter les décharges d'électricité statique. Éviter l'exposition à l'humidité, de l'allumage des sources et des températures élevées. Éviter la formation de poussière.

Matériaux incompatibles: Éviter le contact avec les acides forts. Éviter tout contact avec les oxydants ou réducteurs forts. Éviter le contact avec les agents de nitrosation. Selon la quantité et le type de matériau en question, le contact peut provoquer: forte chaleur, ébullition, développement de flammes, explosion ou émission de gaz toxique.

Produits de décomposition dangereux: Peuvent libérer morpholine vapeur quand chauffé au-dessus 266 °F (130 °C). Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, hydrocarbures, oxydes d'azote, morpholine et oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables:

Nom du FDS: CURE-RITE* OBTS Accelerator

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau: Peut provoquer une allergie cutanée. Cause une irritation de la peau.

Inhalation: L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.

Ingestion: L'ingestion peut entraîner une irritation.

Symptômes/effets, aigus ou retardés: Irritation

Renseignements sur la toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
2-(morpholinothio)benzothiazole	>151 mg/L (1 hour)	Rat / adulte	>7940 mg/kg (similar materials)	Rat / adulte	>7940 mg/kg (similar materials)	Lapin / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée (Catégorie 2).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
2-(morpholinothio)benzothiazole	Irritant	Humain

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux (Catégorie 2A).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
2-(morpholinothio)benzothiazole	Irritant modérée	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sensibilisation cutanée (Catégorie 1).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
2-(morpholinothio)benzothiazole	Sensibilisant	Cobaye et épicutanés sur des humains

Cancérogénicité: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). N-OXYDIETHYLENE-2-BENZOTHIAZOLYLSULFENAMIDE (OBTS) : On a incorporé OBTS dans le régime de groupes de rats de manière à obtenir des doses de 0, 5, 50 et 400 mg/kg/jour sur une période de 113 semaines. La configuration de pathologie non-néoplasique était conforme à celle attendue des rats vieillissants de la contrainte utilisée. Il n'y avait aucune différence entre les groupes de référence et à dose élevée dans l'incidence globale des types de tumeurs pour indiquer un effet oncogène.

Cancérogénicité: Non listé en tant que cancérigène et non réglementé par le CIRC (Groupe 1 or 2), NTP, OSHA ou ACGIH.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). N-OXYDIETHYLENE-2-BENZOTHIAZOLYLSULFENAMIDE (OBTS) : Aucune activité mutagène ne fut observée dans le test Ames CHO/HGPRT, échange de chromatides slurs CHO, E. coli WP2 uvrA, ou analyses d'aberration chromosomique CHO. Aucune réponse mutagène n'a été observée in vivo à l'aide d'un test de létalité dominante. Des réponses mutagènes ont été observées dans la bioanalyse du lymphome de la souris L5178YTK+, E. coli pol A+/A- (avec pré-incubation), et les analyses de transformation cellulaire BALB/3T3. Des résultats équivoques ont été obtenus chez les drosophiles.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). N-OXYDIETHYLENE-2-BENZOTHIAZOLYLSULFENAMIDE (OBTS) : Bien que certains chercheurs aient indiqué une embryotoxicité chez les rats qui ont été gavés de hauts niveaux de OBTS, d'autres néanmoins n'ont trouvé aucun symptôme d'effets tératogènes associés à cette substance. Néanmoins, on a indiqué que OBTS était la cause de malformations dans les embryons de poulet.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). N-OXYDIETHYLENE-2-BENZOTHIAZOLYLSULFENAMIDE (OBTS) : On a incorporé OBTS dans le régime de groupes de rats de manière à obtenir des doses de 0, 5, 50 et 400 mg/kg/jour sur une période de 113 semaines. Aucun symptôme d'effet pertinent au traitement n'a été observé sur l'hématologie, la chimie clinique, l'analyse d'urine, ni sur l'incidence et les causes de morbidité ou mortalité. Les seuls effets associés au composant furent les suivants : des prises de poids réduites qui étaient associées à de légères réductions de consommation alimentaire, et une légère augmentation des poids du foie et des reins. Des modifications de poids des autres organes ont été jugées comme étant des effets secondaires reflétant l'interférence dans la configuration de croissance normale.

Danger par aspiration: Non classé (impossibilité technique d'obtenir les données).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

Écotoxicité:

Dénomination chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
2-(morpholinothio)benzothiazole	Poissons	LC50 4.4 mg/L (96 heures)	LC50 1.3 mg/L (96 heures)	N/E
2-(morpholinothio)benzothiazole	Invertébrés	EC50 4 mg/L (48 heures)	N/E	N/E
2-(morpholinothio)benzothiazole	Algues	N/E	N/E	N/E

Persistence et dégradation: Pas facilement biodégradable, mais ne se biodégrade rapidement par hydrolyse.

Dénomination chimique	Biodégradation
2-(morpholinothio)benzothiazole	N'est pas facilement biodégradable

Potentiel de bioaccumulation:

Dénomination chimique	Facteur de bioconcentration (BCF)	Log Kow
2-(morpholinothio)benzothiazole	N/E	3.4

Mobilité dans le sol:

Dénomination chimique	Mobilité dans le sol (Koc/Kow)
2-(morpholinothio)benzothiazole	N/E

Autres effets nocifs: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Bien que ce produit ne soit pas défini ni désigné comme étant dangereux par les clauses actuelles du Federal (EPA) Resource Conservation and Recovery Act (RCRA, 40CFR261), celles-ci reconnaissent que dans un rapport poussière/air approprié, un nuage de poussières dans l'air risque d'être potentiellement explosif. Incinérer les résidus ou les mettre en décharge dans une installation dûment autorisée (homologuée) conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

Numéro ONU: UN3077

Désignation officielle de transport de l'ONU:

Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (N-(Oxydiethylene) benzothiazole- 2-sulfenamide)

Classe(s) de danger relative au transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A
Catégorie de danger canadienne TDG: N/A
Catégorie de danger européenne ADR/RID: 9
Catégorie de danger (océans) Code IMDG: 9
Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: 9

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

Groupe d'emballage: III

Dangers environnementaux:

Polluants marin: Polluant marin (IMDG code 2.9.3).

Substance dangereuse (États-Unis): Un emballage d'expédition contenant un ou plusieurs composants et pesant plus de 20 000 lb peut dépasser la quantité à déclarer.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:

Sans objet

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur: Sans objet

Remarques: Pour les expéditions à l'intérieur des États-Unis par voie terrestre: Non réglementé.

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis; Quantité à déclarer (RQ):

<u>Dénomination chimique</u>	<u>RQ (lbs)</u>	<u>RQ (kg)</u>
n-Nitrosomorpholine	1.00	0.45

Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:

Aucun connu

Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:

Ce produit ne sont pas soumis aux exigences TSCA 12 (b) de déclaration.

Proposition 65 de Californie:

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations et législation du Canada:

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y

Réglementation

Statut

Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:

Y

États-Unis Toxic Substances Control Act (TSCA):

Y

Europe REACH (EC) 1907/2006: Tous les composants applicables ne sont pas enregistrés. Contactez votre représentant commercial pour obtenir plus d'informations sur la conformité REACH. La réglementation REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

FDS Révision date: 2018-10-31

Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):

Santé: 2 Inflammabilité: 1 Danger physique: 0 Protection Personnelle : X

Classement NFPA (National Fire Protection Association):

Santé: 2 Inflammabilité: 1 Instabilité: 0

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques liés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Fiche Signalétique préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis